



Débat
EOS
Eoliennes
flottantes
en Méditerranée



Compte-rendu intégral Réunion de proximité #2 Le Barcarès



Date : Jeudi 22 juillet 2021, de 18h à 20h

Lieu : Salle Victor Hugo, Hôtel de Ville, Le Barcarès

Animateurs.trices du débat : 5 membres de la CPDP et 3 membres du secrétariat général
2 représentants de la maîtrise d'ouvrage (ministère de la Transition écologique et Réseau
Transport d'Electricité/RTE)

Participant.e.s : 35 personnes

VERBATIM

Mme Marie DUFFAUD, Maire adjointe de Barcarès

Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs. Nous sommes ravis de recevoir ce débat sur les éoliennes flottantes. Nous avons déjà eu deux débats publics. Nous en attendons beaucoup. Nous attendons des réponses à nos questions. Je vais vous laisser la parole. Merci.

Mme Sophie BERTRAN DE BALANDA, Membre de la Commission particulière du débat public

Nous sommes ravis de passer la journée avec vous. Ce matin, nous étions au bord des plages que ce soit en réunion publique ou de proximité, puisque le débat public EOS porte sur l'ensemble de la côte méditerranéenne et du golfe du Lion. Nous sommes nommés par une Commission nationale du débat public. Elle est sous l'autorité administrative indépendante de l'État. Nous allons vous accompagner ce soir, comme c'est écrit sur la slide. « Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement ».

L'État a décidé que ce projet de parc éolien en Méditerranée est un projet qui pouvait avoir une incidence sur l'environnement. Il a donc missionné la Commission nationale du débat public, qui, elle-même, a missionné, a formé, pour cette occasion une Commission particulière du débat public, puis nommé plusieurs personnes en juillet 2020. Depuis juillet 2020, saisie par le ministre de la Transition écologique, Barbara POMPILI, cette commission particulière a été nommée.

Elle comprend six membres :

- le Président, qui est parmi nous ce soir, Étienne BALLAN ;
- Martine BARTOLOMEI, qui a déjà l'expérience des débats éoliens en Normandie ;
- Moi-même, Sophie BERTRAN DE BALANDA ;
- Mathias BOURRISSOUX, qui est ici ;
- Arthur LAUNEAU, qui est à l'extérieur actuellement ;
- Dominique DE LAUZIERES, qui n'est pas parmi nous.

Pour construire avec vous ce moment de contribution citoyenne au débat public, nous sommes accompagnés de l'équipe du secrétariat général, qui est formée de trois personnes :

- Sébastien, qui se trouve à ma droite ;
- Antoine ;
- Marion, qui est derrière.

Je vais passer la parole au Président.

M. Étienne BALLAN, président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Quelques mots simplement pour préciser. Une petite feuille est en train de passer dans la salle. Du fait de l'épidémie de COVID, nous avons besoin de recueillir, si vous le voulez bien, votre numéro de téléphone, qui servira exclusivement si une personne est malade ce soir, de façon à ce que l'on puisse vous joindre tous, et vous prévenir s'il y a un cas de COVID parmi nous. C'est très important. Je m'engage. C'est très clair. Cette demande est préfectorale. C'est bien normal. Nous ne nous servons pas des numéros de téléphone pour quoi que ce soit d'autre.

Deuxième point. Nous sommes une petite quarantaine. Je propose de vous présenter d'abord les deux vidéos qui montrent pourquoi on est là ce soir. Ensuite, on pourra faire un petit tour de salle, où chacun pourra se présenter en quelques mots et indiquer le thème que vous souhaitez aborder ce soir. On fera cela juste après les deux vidéos.

Une dernière précision. Nos échanges sont enregistrés dans des ateliers. C'est un principe général. Tous les échanges sont enregistrés. Il y a même un compte rendu manuscrit. Je vous remercie de bien vous identifier en prenant la parole.

Diffusion d'une vidéo.

M. Étienne BALLAN, président de la Commission particulière du débat public

Voilà un peu le cadrage de notre réunion de ce soir. Je vais tout simplement vous demander maintenant de vous présenter très brièvement. C'est-à-dire votre nom, d'où vous venez et ce que vous faites. Si vous le souhaitez, ce n'est pas du tout obligatoire, vous pouvez nous dire s'il y a une question, un thème ou un sujet que vous souhaitez aborder ce soir.

On va commencer. Nous sommes en période de COVID, donc quelqu'un va passer. Vous ne touchez pas le micro. C'est quelqu'un qui vous tend le micro.

Anaïs GAUTREAU, assistante à la maîtrise d'ouvrage

Je m'appelle Anaïs GAUTREAU, et je travaille pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Maylis DE CAMARET, Préfecture maritime de Toulon

Bonsoir. Je m'appelle Maylis DE CAMARET, et je travaille pour la préfecture maritime de Toulon.

Monsieur GARCIA, élu à la commune de Barcarès

Bonsoir. Je suis Monsieur GARCIA, élu à la commune de Barcarès.

Madame CHARLES, élue à la commune de Barcarès

Bonsoir. Je suis Madame CHARLES, élue à la commune de Barcarès.

Marie DUFFAUD, Maire adjointe à la commune de Barcarès

Bonsoir. Je suis Marie DUFFAUD, Maire adjointe de la commune. Je représente ce soir Monsieur le Maire, Alain FERRAND.

Comme je le disais tout à l'heure, nous avons déjà eu des réunions publiques sur le sujet des éoliennes. La ville de Barcarès n'est pas contre l'énergie verte. Nous ne sommes donc pas contre l'éolien, et cela ne laisse personne indifférent. Je dirais que notre inquiétude et nos réserves émises par la mairie concernent surtout l'impact touristique. Les touristes viennent pour des espaces naturels : pinède, étang, mer, rivière et plage. Peut-on dire que ces

éoliennes peuvent être qualifiées de pollutions visuelles ? Est-ce que l'on peut dire que ce champ d'éoliennes est difficile à gérer et à diriger ? Je dirais que la première inquiétude de la mairie, c'est vraiment l'impact économique et touristique.

M. Étienne BALLAN, président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Ensuite ?

Marie-Laure GUIRADO, élue à la commune de Barcarès

Je suis Marie-Laure GUIRADO. Je suis également élue à la ville de Barcarès, au développement durable. Pour rejoindre ce qu'a dit Marie DUFFAUD, on peut se poser la question également de quel littoral pour demain. Comme vous l'avez dit, cela engage vraiment un très gros projet d'aménagement. Cela va avoir des impacts et des conséquences à très long terme. Est-ce qu'il y a effectivement des études qui portent plus spécifiquement sur l'impact des éoliennes par rapport au tourisme, par rapport au social, à l'environnemental ? Tout à l'heure, vous avez parlé aussi d'emploi. On n'est pas une zone du tout industrielle. On se transforme pratiquement en secteur industriel. Industriel, pourquoi pas, mais comment être accompagné ? Est-ce que l'on va changer carrément le profil de littoral ?

M. Étienne BALLAN, président de la Commission particulière du débat public

D'évolution du territoire.

Marie-Laure GUIRADO, élue à la commune de Barcarès

Exactement.

M. Étienne BALLAN, président de la Commission particulière du débat public

Madame ?

Mme Delphine MEUNIER, adjointe à la commune de Barcarès

Bonsoir. Je suis Delphine MEUNIER. Je suis adjointe également à la ville de Barcarès, aux affaires scolaires. Je rejoins ce qui a été dit par les élus. Effectivement, la question qui se pose pour nous est : quel avantage va-t-on en retirer d'un point de vue économique ? Y a-t-il des compensations de prévues en nous disant ce que l'on pourrait retenir sur le tourisme ?

M. Étienne BALLAN, président de la Commission particulière du débat public

Merci.

Jean-Pierre MEUNIER, Total Énergies

Je suis Jean-Pierre MEUNIER. Je suis chez Total Énergies.

M. Étienne BALLAN, président de la Commission particulière du débat public

Merci.

Madame Anouk RIO-BARCONNIERE, DREAL Occitanie

Je suis Anouk RIO-BARCONNIERE. Je travaille à la DREAL Occitanie pour le compte du ministère de l'Écologie.

M. Bruno RIPOL, élu à la commune de Barcarès

Bonjour. Je suis Bruno RIPOL. Je suis élu à la mairie de Barcarès.

M. Patrick GONCALVES, patron-pêcheur, élu à la commune de Barcarès

Bonjour. Je suis Patrick Goncalves, patron-pêcheur, élu sur la commune.

Mme Caroline HAMY, Valeco

Bonjour. Je suis Caroline HAMY. Je travaille pour Valeco, une société d'énergie renouvelable qui s'intéresse à l'éolien flottant.

Guillaume COLTOCH, Valeco

Bonjour. Je suis Guillaume COLTOCH, également de la société Valeco.

M. Étienne BALLAN, président de la Commission particulière du débat public

Merci. N'hésitez pas à rajouter la thématique que vous voulez aborder ce soir.

Martine BARTOLOMEI, membre de la Commission particulière du débat public

Je suis Martine BARTOLOMEI, membre de la Commission particulière du débat public.

Pascal PINET, Région Occitanie

Bonjour. Je suis Pascal PINET. Je travaille à la région Occitanie. Nous sommes passés pour savoir quelles sont les questions qui sont posées. Moi, je suis plutôt là pour écouter plutôt que pour poser des questions.

M. Étienne BALLAN, président de la Commission particulière du débat public

Merci.

Joseph MEDERY, Président des croiseurs barcarésiens

Bonjour. Je suis Joseph MEDERY, Président des croiseurs barcarésiens. Ce qui m'intéresse, c'est un peu de savoir si nous aurons un impact favorable ou défavorable. Nous sommes une association qui a quand même 100 bateaux. Quand on part quelque part, on aime bien savoir vers où on peut aller, et s'il n'y aura pas de souci à cause des éoliennes. Merci.

Bernard LOPEZ, citoyen

Je suis Bernard LOPEZ, citoyen.

Ophélie JOVELIN, Mazars concertation

Je suis Ophélie JOVELIN, Mazars concertation

Emmanuel BACIMET, Secrétaire général du comité régional des pêches Occitanie

Je suis Emmanuel BACIMET, Secrétaire général du comité régional des pêches Occitanie.

Anne-Isabelle GIRES, RTE

Bonsoir. Je suis Anne-Isabelle GIRES. Je travaille pour RTE, maîtrise d'ouvrage pour le raccordement des parcs.

Yannick BOCQUENET, RTE

Bonsoir. Je suis Yannick BOCQUENET de RTE, maître d'ouvrage également sur ce projet.

Frédéric AUTRIC, DREAL Occitanie

Bonjour. Je suis Frédéric AUTRIC. Je suis Directeur de projet éolien Méditerranée à la DREAL Occitanie. C'est un service déconcentré du ministère de la Production écologique qui porte ce projet. J'interviens également dans une lettre de mission qui m'a été confiée par le préfet

de région Provence-Alpes-Côte d'Azur-Occitanie et le préfet maritime de la façade Méditerranée pour pouvoir porter le débat public à l'échelle de toute la façade.

Simon COLBOC, France Bleu Roussillon

Bonsoir. Je suis Simon COLBOC. Je suis journaliste à France Bleu Roussillon.

Arthur LAUNEAU, membre de la Commission particulière du débat public

Bonsoir. Je suis Arthur LAUNEAU. Je suis membre de l'équipe du débat.

M. Étienne BALLAN, président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup à tous. Mathias BOURRISSOUX va afficher d'un instant à l'autre la liste des thématiques que vous avez bien voulu évoquer. Du coup, ce sera un peu le menu de notre réunion. Nous avons construit ensemble ce menu à partir de toutes vos questions. Nous irons bien entendu beaucoup plus loin. C'est juste pour nous donner une idée des thèmes que nous allons aborder.

Une petite remarque. Merci beaucoup aux deux journalistes qui sont présents. Nous avons la radio et une presse écrite. De la même façon, vous êtes les bienvenus pour poser vos questions dans le cadre du débat. Mesdames et Messieurs, n'hésitez pas à en faire partie et à rentrer dans la discussion. Vous êtes tout à fait les bienvenus. Avant que l'on rentre un peu dans le détail, Arthur va vous présenter les principes d'ordres généraux de ce type de réunion. C'est un principe que l'on suit à la CNDP. On donnera ensuite la parole au maître d'ouvrage qui s'est présenté. C'est Monsieur AUTRIC principalement qui prendra la parole. Il va vous présenter le projet tel qu'il est. On ouvrira ensuite la discussion sur les différents thèmes que vous venez d'évoquer.

Arthur LAUNEAU, membre de la Commission particulière du débat public

Merci, Étienne. Je vais vous présenter un peu les différents principes qui sont ceux du débat public que nous aurons jusqu'au 31 octobre. Le premier principe, c'est l'indépendance de l'équipe que nous sommes. Cela a été rappelé, la CNDP est une autorité administrative indépendante. C'est-à-dire qu'elle n'est sous la tutelle d'aucun ministre, et ses membres sont inamovibles pendant la durée de leur mandat. Les décisions que nous avons prises, notamment celle d'organiser un débat public, ne sont soumises à aucune autorisation ministérielle. Par conséquent, nous sommes indépendants de l'État, mais aussi des porteurs de projets, en l'occurrence ici l'État et RTE, mais cela peut être également les entreprises.

Le deuxième principe du débat public, c'est la neutralité. Que ce soient les membres de la Commission nationale qui nous a mandatés, ou nous-mêmes, membres de l'équipe des débats, nous devons rester neutres en toutes circonstances. Cela ne signifie pas que nous n'avons pas d'avis sur le projet. Nous restons des citoyens. En aucun cas, dans le cadre de notre mandat, nous ne donnons cet avis. Nous n'exprimerons pas ni au cours du débat ni à la fin de ce débat public de position de fond sur le projet. Autrement dit, le compte rendu du débat que nous établirons ainsi que le bilan qui sera établi par la présidence de la commission nationale ne rapporte que ce que nous avons entendu des propos du public et ne mentionne pas d'avis ou d'opportunité sur la poursuite ou la non-poursuite du projet.

Le troisième principe du débat public, c'est la transparence. Concrètement, nous devons veiller à ce qu'au cours du débat public, l'ensemble des informations disponibles à ce stade du projet soit communiqué et disponible pour le public. Nous avons également la possibilité de décider de l'élaboration d'expertises complémentaires élaborées par des structures

indépendantes sur demande de plusieurs personnes au cours du débat public pour compléter des champs d'information qui, au cours des discussions et au cours du débat, apparaîtraient peut-être moins traités par la maîtrise d'ouvrage. Au cours du débat public, aucune question ne peut être censurée. Toutes les questions peuvent être abordées. La parole est totalement libre, et nous veillons à ce qu'aucun point ne soit écarté des discussions. La CNDP veille également à ce que toutes les réponses qui sont apportées au cours de ce débat soient complètes et sincères, et que toutes les informations vous soient données.

Le quatrième principe de ce débat, c'est l'égalité de traitement. L'ensemble des personnes concernées est traité de la même manière au cours de ce débat public, quels que soient leur statut, leurs opinions ou leurs motivations. Nous ne différencions personne. Nous essayons de traiter tout le monde de la même manière à propos de ce débat. Nous nous assurons que tout le monde puisse s'exprimer librement.

Le cinquième principe, c'est l'argumentation. Ce débat public n'est pas un sondage. Ce n'est pas un référendum. Vous vous en doutez. Notre objectif n'est pas de savoir si les personnes sont pour ou contre le projet, mais pourquoi elles sont pour, pourquoi elles sont contre, ou pourquoi elles n'ont pas de position. C'est vraiment l'argumentation qui nous intéresse. Par conséquent, les discussions que nous organisons sont très importantes. Ce sont celles qui permettent d'éclairer la décision pour le responsable du projet.

Le dernier principe du débat public, et non des moindres, c'est l'inclusion. Tous les publics doivent pouvoir exercer leurs droits à être informés et à participer. Nous sommes bien conscients qu'il y a certains publics, pour différentes raisons, qui peuvent avoir moins accès à la décision. Nous faisons en sorte qu'ils puissent, de la même manière que nous tous et toutes ce soir qui participons à ce débat, s'exprimer et participer en déployant des modalités participatives qui sont adaptées. Je vous remercie pour votre attention.

M. Étienne BALLAN, président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup, Arthur. Un dernier point sur le débat. Nous sommes dans une certaine modalité, une façon de débattre, en présentiel. Ce n'est pas facile à organiser. Vous avez un site Internet. Vous avez aussi toutes sortes de contributions possibles. Nous étions sur la commune pour rencontrer tous les habitants et les estivants. Vous avez aussi, à partir de septembre et octobre, de nombreuses rencontres un peu plus thématiques qui permettront d'aller au fond des choses. Cela peut être, par exemple l'impact économique. Nous pourrions aller un peu plus dans le fond des choses. N'hésitez pas à aller sur le site, à regarder ce qui se passe, ou même à y contribuer directement. Voilà pour le débat.

Je vous propose maintenant de donner la parole à Monsieur AUTRIC, pour vous présenter le projet dans les caractéristiques où il est présenté au public, et que l'on ouvre la discussion ensuite.

Frédéric AUTRIC, DREAL Occitanie

Merci, Monsieur le Président. Merci à tous pour votre intérêt pour ce projet. Je précise en introduction que le danger immédiat qui guette notre civilisation est le réchauffement climatique. Ce réchauffement climatique se trouve dans les émissions de gaz à effet de serre, dont 70 % résultent de nos consommations d'énergies fossiles. C'est pourquoi un certain nombre de pays du monde se sont engagés à réduire drastiquement leurs émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de l'accord de Paris en 2015, que nous appelons la

COP21. En l'occurrence, la France s'est engagée dans sa stratégie nationale bas carbone à viser la neutralité carbone d'ici 2050.

Pour atteindre cet objectif ambitieux de réduction des gaz à effet de serre, il y a deux actions à mener. La première, c'est de réduire notre consommation d'énergie d'une manière générale, en particulier sur les énergies fossiles, et de substituer à ces énergies fossiles des énergies moins carbonées, notamment en ayant recours massivement aux énergies renouvelables.

Pour ce qui concerne la production d'électricité, notre modèle va également changer. Les objectifs de la France sont de réduire la part du nucléaire et d'augmenter la part des énergies renouvelables, en fixant d'ici à 2030 un taux de 40 % d'électricité produite à partir d'énergies renouvelables, alors que nous sommes autour de 20 % actuellement.

Le projet que nous allons présenter ce soir s'inscrit dans cette démarche. La diversification de nos différentes sources d'énergies, notamment par rapport aux énergies renouvelables, va s'appuyer sur l'éolien principalement, et le photovoltaïque. En France, notre réseau hydroélectrique est au maximum de ce que l'on peut en attendre. Quelques augmentations sont prévues d'ici 2030, mais sont assez faibles. L'éolien en mer est là pour permettre à la France d'atteindre cet objectif d'augmentation des énergies renouvelables dans le domaine de l'électricité. C'est plus particulièrement la PPE, la programmation pluriannuelle de l'énergie qui fixe les priorités de la France en matière d'énergie. Elle prévoit qu'entre 5 et 6 GW d'éolien en mer soit mis en service d'ici 2028. La France s'est engagée dans l'éolien depuis déjà une dizaine d'années. Elle soutient l'énergie éolienne. Plusieurs appels d'offres ont été lancés et ont permis d'attribuer sept parcs à des développeurs, environ 3,6 GW d'éolien en mer, cinq parcs dans la Manche et deux parcs dans l'Atlantique.

D'autres débats publics ont eu lieu depuis quelques années. Je pense notamment à ceux de Normandie et de Bretagne-Sud qui se sont terminés il y a peu de temps. Ils se sont déroulés à l'instar de celui qui est proposé ici pour la Méditerranée.

Pourquoi la Méditerranée doit-elle accueillir un projet d'éoliennes flottantes et leurs raccordements ? En fait, c'est une zone particulièrement propice à l'implantation des parcs éoliens flottants en mer, compte tenu de ses caractéristiques naturelles. On a des vents forts réguliers, une grande profondeur des fonds marins et de faibles amplitudes des marées qui sont parfaitement adaptées à la technologie de notre temps. Cela permettrait d'installer ces éoliennes dans les conditions économiques compétitives pour la production d'énergie avec des moyens flottants. C'est également un territoire et des régions qui sont dans une filière industrielle en plein essor. Il y a des retombées locales en termes d'emploi, de formations et de fiscalité. Un travail a été fait. Il y a plus de 120 entreprises en Occitanie et 310 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. On a identifié le fait de pouvoir intervenir sur la chaîne de valeur que sont essentiellement les petites et les moyennes entreprises.

Enfin, les deux régions se sont d'ores et déjà engagées pour le développement des énergies renouvelables afin d'assurer leur avenir énergétique et industriel, avec des objectifs de développement de l'éolien significatifs qui sont inscrits dans leurs plans stratégiques régionaux.

Nous avons également deux ports qui sont dimensionnés pour accueillir les activités de construction d'éoliennes et l'exploitation des parcs. Nous avons le port de Port-la-Nouvelle de la région Occitanie et le grand port maritime de Marseille-Fos pour la région PACA.

C'est un territoire qui a déjà l'expérience de l'éolien en mer flottant. Il y a des développements en cours de trois fermes pilotes qui seraient mis en service en 2023.

Pour vous préciser un peu le rôle de RTE et de l'État aujourd'hui dans le contexte qui nous intéresse ici, si on regarde plutôt la diapo, on a aujourd'hui deux maîtres ouvrages au stade du projet et du débat public. L'État pour la partie relative au parc éolien, et RTE pour la partie relative aux infrastructures et au raccordement au réseau de transport d'électricité. Si le projet se poursuit à l'issue du débat public, c'est une décision qui sera prise par la ministre de la Transition écologique, l'État passerait en quelque sorte la main à des développeurs industriels choisis après des appels d'offres. Comme on l'a dit dans la petite vidéo, c'est apparu à droite de l'écran en haut, on a deux temporalités. Dans un premier temps, il y aura un premier appel d'offres qui permettra d'en choisir un ou deux pour les deux premiers parcs attribués en 2022. Ce serait l'attribution de l'appel d'offres. À partir de 2024, cela pourrait amener un appel d'offres ultérieur pour les extensions de 500 MW chacune. Ce que l'on voit sur la diapo, c'est que le RTE restera, de par la loi, le maître d'ouvrage de la partie opérationnelle. Il sera chargé de construire et d'exploiter le raccordement au réseau de transport d'électricité.

Nous allons faire une présentation à deux voix sur ce qu'est un raccordement, comment ça fonctionne. Je vais me concentrer dans un premier temps sur la partie gauche de la diapositive, avec les pointillés en marron qui concernent le parc éolien flottant. Ceci est pour vous dire que le parc, c'est forcément plusieurs éoliennes. À ce stade du projet, on envisage que chaque premier parc de 250 MW représente environ une vingtaine d'éoliennes. Pour la partie extension, on est sur une trentaine d'éoliennes, compte tenu de l'évolution technologique qui est attendue et notamment l'augmentation de la puissance des parcs. Il faut retenir que plus la puissance des éoliennes sera importante, et moins il y aura d'éoliennes, pour une même puissance, à installer. C'est tout simplement une règle de trois. On comprend bien que si on a des éoliennes de 10 MW contre 20 MW, on en aura forcément besoin de deux fois moins pour installer la même puissance. Je vais maintenant passer la parole à mon collègue de RTE pour vous présenter la suite.

Yannick BOCQUENET, RTE

Le raccordement électrique de ces fermes pilotes incombe et revient au réseau de transport d'électricité. Comme l'a dit Frédéric, c'est de par la loi que l'État nous a confié cette mission. Nous assurons des missions de service public comme la gestion, l'entretien, l'exploitation de nos 100 000 kilomètres de lignes électriques aériennes et souterraines. Il y a aussi de nombreux postes qui sont sur le territoire. L'objectif de ce raccordement, c'est de pouvoir rapatrier sur le continent cette énergie produite par les éoliennes. Pour cela, on construit des équipements sur une partie maritime et sur la partie à terre. Sur la partie maritime, vous êtes bien au fait à Port Barcarès de l'éolien flottant avec la ferme qui se profile au large. Ce sont trois éoliennes. Contrairement à ce projet-là, qui est un projet pilote, nous sommes sur une production plus importante. Le premier objet sera le poste électrique. Il permettra de collecter l'ensemble de l'énergie produite par toutes ces éoliennes. C'est-à-dire que nous avons là des postes de transformation qui permettent ensuite d'acheminer l'électricité sur de longues distances, tout en réduisant l'empreinte sur le territoire. C'est-à-dire que là où on a besoin de plusieurs câbles pour amener les éoliennes jusqu'à ce poste électrique, on aura besoin d'un seul câble pour acheminer 250 MW sur le continent à partir du poste. Ce poste électrique, on le souhaite mutualisé. On va le construire comme ça. C'est-à-dire de mutualiser le premier parc de 250 MW, mais en prévoyant la suite, c'est-à-dire les 500 MW à

venir. Plutôt que de construire un poste pour 250 MW, et revenir un peu plus tard pour créer un nouveau deuxième poste pour accueillir les 500 MW, l'idée est de créer à terme ce poste qui aura la capacité d'accueillir ces 750 MW. Cela permet déjà la mutualisation des moyens. Cela permet des économies, des économies d'échelle. Au lieu de réaliser deux postes, on va en réaliser qu'un, un peu plus grand, mais il n'y en aura qu'un. Ce sont des moyens nautiques qui ne seront pas multipliés par deux. Donc, c'est l'objectif d'avoir un raccordement mutualisé. Ensuite, on a une liaison sous-marine qui doit être protégée, contrairement à de la fibre optique. Là, on est quand même sur du courant électrique. Ce câble sera donc protégé, notamment ici, sur le plateau du golfe du Lion, où il est protégé. En fait, on fait une tranchée sur le sol marin. On pose le câble, et on referme la tranchée. Cela permet également de maintenir les usages au droit de ce câble. Je pense notamment aux usages de la pêche que sont par exemple les bars trainants au large.

Pour faire une jonction, c'est ce que l'on a tous fait un peu avec l'électricité, des dominos, où on permet de faire la jonction entre ce câble qui vient de la mer et le câble qui va repartir vers la terre. Ça, c'est un ouvrage qui est enterré et qui ne sera plus visible par la suite et au droit duquel tous les usages sont rendus. Si c'est une plage, c'est des usages de plage qui sont rendus. Si c'est un parking, c'est le parking qui regagnera ses droits au-dessus de cette jonction.

Ensuite, on rencontre deux postes. Il y a le poste de raccordement. C'est à partir de là que l'on déploie l'énergie produite par l'éolienne et qui va pouvoir alimenter l'ensemble du réseau de transport d'électricité. On est sur haute tension. Sur cette zone qui nous concerne aujourd'hui, on a identifié le poste. C'est le poste de Bachas. Il a la capacité d'accueillir toute la production à terme de ces parcs d'éoliennes flottantes.

Vous voyez un objet également qui s'appelle le poste intermédiaire de compensation. Lorsqu'on produit de l'énergie, lorsqu'on lui fait parcourir de longues distances, il y a de l'énergie qui se produit, qui est réactive et qui ne sert pas au réseau. À partir de là, il faut créer. Il faut mettre des équipements sur le réseau électrique qui permettent de compenser cette énergie réactive. C'est ce que l'on appelle le poste intermédiaire de compensation. C'est un poste qui doit se trouver entre le littoral et le poste de raccordement électrique. Cette compensation peut être aussi bien mise sur la plate-forme en mer, mais c'est compliqué, parce que l'emplacement est très réduit. Cela peut être un poste créé entre le littoral et Bachas, ou également mettre des équipements de compensation sur le poste de Bachas directement.

Frédéric AUTRIC, DREAL Occitanie

Je poursuis. Concernant la zone d'implantation possible du projet, vous voyez apparaître ici à l'écran les implantations qui ont été identifiées dans le document stratégique de façade après concertation avec le Conseil maritime de façade qui réunit, sous la présidence du préfet coordinateur, l'ensemble des professionnels de la mer, des associations de l'environnement, des usagers et des élus. Vous voyez que cette zone d'implantation se découpe en plusieurs tronçons. Vous avez un premier bloc A-B-C-D, qui sont les zones d'études en mer relatives à l'implantation des parcs. Ensuite, vous avez en brun les zones d'études pour le raccordement électrique, avec en brun clair la partie de raccordement en mer, et en brun foncé la partie de raccordement à terre. Je vais ensuite faire un zoom sur la zone qui nous intéresse ici, qui est notamment toute la macro-zone A. Il faut retenir que l'ensemble des superficies A-B-C-D pour accueillir les parcs représente un peu plus de

3 300 km². Le projet que l'on porte avec RTE représenterait en termes d'emprise 300 km². Cela veut dire deux fois 150 km² parce qu'il y a deux parcs. En gros, c'est 10 % de la superficie que vous voyez apparaître à l'écran.

Si on passe sur la slide suivante, vous avez un zoom plus sur la zone A qui se situe à l'écran pour sa partie maritime. On verra ensuite la partie terre. Cet extrait est un extrait du livret technique qui fait partie des documents que je présenterais tout à l'heure, qui donnent pas mal d'informations sur les techniques qui sont envisagées pour ces projets. Je vais commenter la partie de droite, où on voit une éolienne représentée avec une petite icône. Cette macro-zone A représente une superficie de 670 km². La partie la plus proche de la côte se situe à 18 km. Il a été décidé avec les acteurs de la mer qu'il était pertinent de reculer la limite ouest de la zone pour être *a minima* à 18 km de la côte. Pour information, la ferme pilote doit être à 17 km. Ce n'est d'ailleurs pas situé dans la macro-zone A. Cette macro-zone A se développe sur des profondeurs adaptées à l'éolien flottant. À partir de 50 m de profondeur de fond, l'éolien flottant est une technologie compétitive. Nous avons une symétrie qui évolue entre 75 et 105 mètres de fond. Si on revient sur les distances de la côte, la partie la plus éloignée est à 46 km.

Je précise enfin que pour la partie maritime, on se situe l'intérieur du périmètre du parc naturel marin du Golfe du Lion.

M. Étienne BALLAN, président de la Commission particulière du débat public

Nous avons un pointeur. Nous allons pointer Barcarès précisément. Pouvez-vous situer le projet EFGL avec le pointeur, s'il vous plaît ? Vous avez le projet d'une ferme pilote et des trois éoliennes flottantes. Vous avez vu où elles seront installées en 2023.

Frédéric AUTRIC, DREAL Occitanie

La ferme pilote d'EFGL se situe plutôt en haut du triangle, en haut de la zone en bleu clair, dans l'angle. Je vais ensuite passer la parole à Yannick pour la partie raccordement.

Yannick BOCQUENET, RTE

Rapidement, sur la partie en mer du raccordement, au niveau droit de cette macro-zone qui est au sud, qui part de Saint-Cyprien jusqu'à Leucate nous permet d'avoir toute latitude de raccordement sur cette macro-zone.

Nous sommes sur la partie terrestre sur la slide suivante. Un premier travail a été effectué par Réseau Transport Électricité. C'était d'étudier notre réseau qui était en capacité à accueillir deux fois ces 750 MW de parcs à terme. Contrairement à la ferme pilote EFGL de Barcarès, on est en 63 000 V sur l'EFGL, parce que ce sont trois éoliennes (30 MW). Du coup, on peut aller sur un poste de 63 000 V qui se trouve sur le littoral, sur la commune voisine, sur Saint-Laurent-de-la-Salanque. C'est le poste que l'on aperçoit en bordure de route départementale. Vous avez ici, sur la partie Ouest délimitée par les petits pointillés, le poste de Bachas. Là, c'est un poste de 400 000 V ou 225 000 V qui est tout à fait en capacité à accueillir cette production électrique.

Là aussi, sur la partie terrestre, la zone d'étude envisagée est très large, puisqu'elle part de Saint-Cyprien à Leucate, pour pouvoir envisager toute éventualité si la ferme se trouve au sud ou au nord de cette macro-zone.

Frédéric AUTRIC, DREAL Occitanie

Je voudrais préciser cette slide sur les attentes du maître d'ouvrage pour ce débat public. En application de la loi pour un État au service d'une société de confiance de 2018, le processus de développement des énergies marines en mer a été profondément renouvelé. Avant, l'État lançait un appel d'offres, choisissait un opérateur. L'opérateur concevait son projet, et on faisait le débat public. Le projet a été défini. La localisation était connue. Les gens disaient : « À quoi sert un débat public ? » C'est complètement différent. L'État est le maître d'ouvrage, avec RTE, du projet soumis au débat public. Les caractéristiques de projet ne sont pas définies. Il y a de nombreux choix qu'il reste à faire. Ce que l'on a défini, c'est la plus sensible, mais on ne sait pas les caractéristiques du parc, notamment sa localisation. C'est tout l'intérêt du débat.

Pour nous, il y a trois attentes principales que j'exprime ici. La première, c'est d'identifier les enjeux de la zone d'étude du projet. Vous avez vu qu'on a une zone d'étude très vaste. Pour nous, c'est très important, à partir des données disponibles, de recueillir l'expertise citoyenne.

Dans un deuxième temps, c'est de définir les zones préférentielles, au moins trois zones préférentielles pour accueillir les parcs et leurs extensions avec au moins une zone en PACA et une zone en Occitanie.

C'est enfin d'assurer la bonne intégration du parc dans son environnement au sens large, et de permettre au public de contribuer au contenu du cahier des charges et de l'appel d'offres qui pourrait être lancé si on était favorable au projet.

À l'issue du débat public, si d'aventure la ministre décidait de poursuivre le projet, nous vous avons mis le terrain prévisionnel. En vert, c'est là où on en est aujourd'hui :

1. en 2021 et 2022, on est sur le débat public ;
2. après le rapport de la Commission particulière de débat, l'éventuelle décision de la ministre sur les suites qu'elle donne au débat, et la manière dont elle prend en compte les avis du public :
3. sans doute la désignation par la CNDP d'un garant pour la concertation post-débat public.

Vous avez ensuite une frise qui concerne les parcs de 150 MW, en orange, et une frise qui concerne le parc des extensions de 500 MW en bleu.

Si je m'attarde sur celle en orange, le premier parc, on voit trois temporalités. Sur la période 2021/2022, ce serait des études techniques et environnementales qui seront à la charge de l'État et de RTE. On y reviendra sans doute dans les échanges. C'est très important, puisque cela permettra de délaissé le projet et de fournir des informations aux concurrents de l'appel d'offres. L'aide de l'État sera la mise en concurrence des opérateurs industriels et la désignation d'un ou de deux lauréats pour ces premiers pas. Une concertation post-débat public s'engagera.

À partir de la période 2023/2027, on est dans tout ce qui est l'étude technique par l'opérateur, le développeur, les études environnementales et les études d'impact, les enquêtes publiques nécessaires aux autorisations et les concertations qui vont avec pour une délivrance des autorisations administratives que nous envisageons pour 2027.

Sur la période 2027/2029, une phase opérationnelle où les travaux se réalisent, et la mise en place du parc est effective autour de 2028 à 202, si l'on va assez vite, sachant que

l'expérience nous a montré sur les chantiers précédents que cela pouvait être plus long, notamment compte tenu de la technicité des projets et des éventuels recours qui pourraient être émis. Merci beaucoup.

M. Étienne BALLAN, président de la Commission particulière du débat public

Du coup, nous allons ouvrir la discussion. Nous allons peut-être regarder les thèmes, mais Monsieur veut poser une question. Je vous en prie. Vous pouvez tout de suite la poser.

Simon COLBOC, France Bleu Roussillon

J'ai bien compris que le câble allait être enterré au niveau... Le câble sous-marin sera enterré, mais je n'ai pas compris si le câble au niveau terrestre sera enterré... Comment acheminez-vous ? Est-ce que ce sera par voie aérienne ? Sera-t-il en touret ? Est-ce une conduite ?

Yannick BOCQUENET, RTE

Effectivement, je ne l'ai pas précisé. Ce qui est envisagé, c'est bien une liaison souterraine depuis la partie où le câble marin va arriver jusqu'au poste de Bachas. C'est de réaliser une liaison souterraine.

Frédéric AUTRIC, DREAL Occitanie

J'aurais trouvé intéressant que nos collègues de RTE précisent la dimension de ces câbles sous-marins. On a parlé d'éoliennes. On y reviendra. Il y aura sans doute des questions. On l'a vu sur la pollution visuelle. Mais pour le câble de raccordement sous-marin ?

Yannick BOCQUENET, RTE

Effectivement, c'est un câble que l'on a en démonstration, notamment tout à l'heure quand nous étions sur le littoral. C'est une maquette qui est à disposition. Un câble, c'est de la taille d'un ballon de foot, à peu près 27 cm. Comme nous sommes ici sur un réseau triphasé, un seul câble contient trois câbles à l'intérieur. Cela peut être du cuivre ou de l'aluminium. Ces trois câbles sont réunis en un seul. Sur la partie sous-marine, c'est bien un seul câble qui court sur le sol marin pour 250 MW. Sur la partie terrestre, on vient épanouir le câble. Ce sont ces trois câbles qui sont retenus dans une seule gaine, et on vient mettre chacun de ces câbles dans un fourreau en plastique qui ensuite peut courir sous les accotements, etc. Là, ce sont des câbles qui ont un diamètre de 10 ou 12 centimètres, et ils sont placés dans une tranchée d'environ 80 cm sous voirie, accotements, etc.

M. Étienne BALLAN, président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Y a-t-il encore des aspects techniques avant d'attaquer d'autres sujets qui ont été évoqués ? Madame ?

Madame CHARLES, élue à la commune de Barcarès

Vous parlez des câbles marins. On les a suivis pour ceux qui sont déjà en place. On sait très bien que les câbles, ce n'est pas 100 % sûr. Nous nous sommes retrouvés pendant des mois sans électricité dans ma plus tendre enfance. Je sais aussi que par le mouvement marin ces câbles... Vos câbles vont être enterrés, et on va bouger la nature. Ce qui va se passer c'est que quand vos câbles vont partir, ils ne seront pas enterrés. Comment allez-vous les protéger ? Moi, cela me tracasse.

M. Étienne BALLAN, président de la Commission particulière du débat public

Merci. Monsieur voudrait poser aussi une question technique. Je vous donne la parole tout de suite.

Jean-Pierre MEUNIER, Total Énergies

Je voudrais une précision. Si j'ai bien compris, c'est un projet qui se trouve à 47 km des côtes au maximum, 150 km². Pourquoi autant ? Pourquoi est-ce si important pour quelques éoliennes ?

M. Étienne BALLAN, président de la Commission particulière du débat public

On va commencer par les câbles qui descendent des éoliennes avant d'être conçus eux-mêmes. Comment est-ce que cela se passe ?

Yannick BOCQUENET, RTE

Peut-on juste revenir sur le schéma du raccordement de la mer à la terre. Il y avait des petits pointillés qui délimitaient la propriété de la maîtrise d'ouvrage. Toute la partie gauche des pointillés, c'est le parc éolien flottant en mer. Ce parc incombera au maître d'ouvrage qui sera retenu à l'issue du débat public. Ce n'est pas RTE, mais pour autant, il y a des câbles qui descendront de chacune des éoliennes. Ces câbles seront à l'intérieur du parc, qui sera délimité en vert par une concession d'utilisation du domaine public maritime. Il reviendra à la préfecture maritime de réglementer les usages qui seront autorisés au sein de ces parcs. Je ne vais pas m'attarder là-dessus. Ce n'est pas notre partie RTE. Je vais vous parler de ce que l'on fait et de ce que l'on connaît. Ce sont les câbles qui vont partir de ce poste électrique en mer. Ces câbles-là ne seront pas libres. Ils seront à l'intérieur de gaines métalliques accrochées sur le soubassement de ce poste électrique. Je ne l'ai pas dit non plus, mais ce poste électrique, contrairement aux éoliennes, est conçu aujourd'hui pour être posé sur le sol marin. On a deux verrous techniques qui ne nous permettent pas aujourd'hui d'envisager les postes électriques flottants. Peut-être que ces verrous techniques seront levés très prochainement. Ils permettront d'envisager un poste en mer flottant. Aujourd'hui, on envisage deux solutions. La solution sera retenue assez rapidement avant d'envisager une concertation. Aujourd'hui, ces câbles qui remontent et qui descendent sur ce poste électrique en mer sont dans des tubes et remontent jusqu'au poste. Sur la partie marine, les câbles seront bien ensouillés. Il en va de la sécurité maritime. Il en va de la sécurité des usagers de pêche notamment. On a tout intérêt à ce que ce câble soit le plus protégé possible. Contrairement à Groix et à la Bretagne notamment, ici sur le plateau continental du golfe du Lion, on est essentiellement sur du sable, sur du sédiment meuble. Il y a très peu de rochers, contrairement à la Bretagne. Nous n'avons pas de problématique de risque de câbles à devoir perforer sur le sol marin. De toute façon, il est quand même protégé. Quand on a un câble qu'on ne peut pas ensouiller, on le protège, soit avec des matelas en béton que l'on vient poser dessus, soit avec des enrochements.

M. Étienne BALLAN, président de la Commission particulière du débat public

J'entends votre réponse. La question précise était de savoir comment le câble descendait des éoliennes et passait d'une éolienne à l'autre. Si vous ne pouvez pas répondre, Monsieur AUTRIC va essayer de répondre. Sinon on fera une réponse plus tard.

Frédéric AUTRIC, DREAL Occitanie

On peut déjà répondre à certaines questions. Comme on le voit sur la photographie, les câbles électriques qui relient chaque éolienne sont des câbles que l'on appelle dynamiques.

On les appelle ainsi, parce que l'on comprend qu'une éolienne est posée sur un flotteur et que ce flotteur va suivre le mouvement de la mer. Quand il va y avoir de la houle, le flotteur va monter et descendre. Il est ancré au sol marin, mais il a aussi une certaine latitude horizontale. Les câbles électriques doivent être dynamiques pour qu'ils puissent se détendre pour accepter les mouvements horizontaux et les mouvements verticaux. C'est pour cette raison que ces câbles ne sont pas droits, verticaux et tendus, comme c'est le cas avec les précisions qui ont été apportées par mon collègue. En fait, quand on les regarde, ils ont une forme un peu arrondie avec des flotteurs et des lests, pour pouvoir se tendre quand ça monte et revenir à une position un peu plus élastique.

M. Étienne BALLAN, président de la Commission particulière du débat public

Précisément, entre deux éoliennes avant de rejoindre le poste, est-ce qu'ils sont entre deux eaux ?

Frédéric AUTRIC, DREAL Occitanie

Entre deux eaux, sur une partie, selon les technologies. À un moment donné, ils peuvent être accrochés au fond de la mer pour une partie, et ensuite, on retrouve ce mouvement de vague avec cette souplesse.

M. Étienne BALLAN, président de la Commission particulière du débat public

Merci pour ces réponses. La deuxième question est que la surface complète fait en fait 150 km², pour un parc de 750 MW. En fait, c'est la somme de valeurs. C'est 50 km² pour le premier parc et 100 km² pour les extensions. C'est donc 50 km² pour les premiers parcs. En fait, c'est 50 km² pour une vingtaine d'éoliennes.

Frédéric AUTRIC, DREAL Occitanie

Il faut bien comprendre que ces éoliennes ne sont pas des éoliennes que vous rencontrez sur la terre. On est sur des éoliennes beaucoup plus simples. En termes de grandeur, une éolienne reste en moyenne 2 ou 3 MW de puissance. Aujourd'hui, l'éolienne, c'est 13 MW. Une éolienne de 13 MW est beaucoup plus simple qu'une éolienne terrestre. C'est une éolienne qui en bout de pale représente une altitude de 260 m et un diamètre de 220 m.

Pour que les éoliennes puissent fonctionner les unes par rapport aux autres, il faut un parc. On est obligé de tenir compte d'un effet de sillage. Il faut qu'il y ait une interdistance qui soit évaluée. Si on fait les calculs, on s'aperçoit que cela occupe 50 km².

Monsieur avait compté que c'était 47 kilomètres. En fait, c'est la valeur maximale. Cela peut être plus près. Là, nous sommes à 18 km sur la zone A. Par exemple, sur la zone C, on est à 20 km des côtes pour la partie la plus proche. Nous sommes à 16 km pour la zone D. C'est là où nous sommes les plus proches. Nous sommes entre 16 et 20 kilomètres pour le plus proche. Pour la zone A, on est à 46 km. Il y a certaines zones qui sont à 60 km des côtes. Il y a effectivement une vaste zone. L'ambition totale du projet, c'est 10 %. C'est vraiment quelque chose de petit par rapport à toutes les études qui sont proposées aujourd'hui au débat.

Jean-Pierre MEUNIER, Total Énergies

La zone de pêche normale des pêcheurs de Barcarès...

Emmanuel BACIMET, Secrétaire général du comité régional des pêches Occitanie

Tous les pêcheurs sont concernés par cette distance. Pouvez-vous nous préciser quel type de pêche ? Les études sont faites sur les pêches côtières.

M. Patrick GONCALVES, patron-pêcheur, élu à la commune de Barcarès

Ce serait la pêche au chalut qui serait essentiellement impactée par ces éoliennes qui feraient de la distance, comme le dit Monsieur. C'est vraiment la zone de pêche des chaluts aujourd'hui. Cela représente une cinquantaine de navires sur la partie Occitanie. Il y a plusieurs ports. Les trois plus gros sont : le Grau-du-Roi, Sète et Port-la-Nouvelle. Nous allons dire que ce sont les trois plus gros ports d'Occitanie.

M. Étienne BALLAN, président de la Commission particulière du débat public

Merci. Je propose que l'on passe sur le plan technique. Alain ? Tu as préparé les questions d'impact qui ont été fortement mentionnées. Nous allons commencer par la première question qui a été posée. C'est l'impact économique. C'est l'impact sur le tourisme. Effectivement, avez-vous des données sur ce point ? Est-ce que cela a été investigué et vérifié, ou pas ?

Frédéric AUTRIC, DREAL Occitanie

Oui. Ce sont des points qui sont au cœur des réflexions dans l'enquête de préparation de ces débats. Ce projet est un projet national. C'est aussi le projet d'un territoire. C'est vraiment des conseils du territoire pour le territoire. Concernant les éoliennes en mer en France, on n'a qu'une seule éolienne en mer aujourd'hui. C'est une éolienne au large du Croisic. Il n'y en a pas d'autres. Nous devons le projet des éoliennes en mer à nos pays du Nord, puisqu'il y a 5 000 éoliennes en mer qui existent dans ces pays-là. Quand on regarde le retour d'expérience, notamment des parcs danois et norvégiens, on n'observe aucune baisse de la fréquentation touristique à l'occasion de la création des parcs d'éoliennes en mer sur leur territoire ni pour des régions qui hébergent des parcs éoliens au large de leurs côtes.

Nous avons récupéré une étude d'expérimentation des choix qui ont été proposés sur la région par les spécialistes en 2013. Ils ont donc interrogé les touristes pour savoir finalement si ces parcs éoliens, en fonction des distances à la côte, engendraient des préoccupations particulières. Les conclusions de l'étude sont que la tendance générale qui s'est dégagée de plusieurs modèles de distance à la côte, et la présence d'une politique environnementale cohérente, d'accompagnement du projet, ont fait plus que compenser les nuisances visuelles qui étaient causées par ces parcs. Dans cette étude de 2013, les parcs se trouvaient à 8 km des côtes. Là, on n'est pas à 8 kilomètres des côtes. On est *a minima* à 18 km et au plus à 45 km. À ce stade, il n'y a pas d'impact négatif sur le tourisme reconnu.

M. Étienne BALLAN, président de la Commission particulière du débat public

Mesdames et Messieurs de Barcarès, avez-vous posé la question ? Est-ce que cette réponse vous rassure ?

Mme Marie DUFFAUD, Maire adjointe de Barcarès

Je trouve que c'est très difficile à juger. Vous-même, vous devez vous rendre sur la côte pour avoir une idée du tourisme. Je ne pense pas que nous puissions avoir en plus un tourisme qui viendrait essentiellement pour l'exploitation des éoliennes. Notre tourisme viendra voir la mer, pas pour voir une barre d'éoliennes. Si c'est à 46 km de la rive, je suppose que l'on ne voit pas « grand-chose ».

Frédéric AUTRIC, DREAL Occitanie

Vous avez évoqué tout à l'heure la pollution visuelle. Moi, j'appellerai ça l'impact paysager, en quelque sorte. On a fait des photomontages. En fait, au sein de ces macro-zones, on a mis des barges fictives qui représentent la totalité des 750 MW par parc. On a mis neuf barges fictives. Vous les retrouverez dans le dossier du débat public. On a fait des photomontages depuis la côte. Il y a notamment des photomontages qui ont été faits depuis la plage de Barcarès pour pouvoir observer comment on voit les éoliennes dans différentes distances de la côte. Effectivement, on va voir les plus proches du rivage, comme celle que vous avez pu observer pour les fermes pilotes. Plus on va s'éloigner, et moins... J'invite vraiment chacun à aller au service du photomontage. Il y a le fait de les voir. C'est l'impact visuel. Ensuite, il y a une perception qui est tout à fait personnelle. Vous pouvez trouver que c'est moche, ou au contraire vous allez trouver que c'est super beau. En fonction du touriste, vous pouvez avoir la crainte que ce soit super moche. À l'inverse, s'il trouve ça super beau, c'est un plus.

Mme Marie DUFFAUD, Maire adjointe de Barcarès

Est-ce que les lignes sont enterrées ?

Frédéric AUTRIC, DREAL Occitanie

Il se trouve effectivement qu'il y a un balisage obligatoire pour des raisons de sécurité. Il faut que les éoliennes soient visibles pour la navigation, et vous le verrez tout à l'heure dans la démonstration, mais également pour la navigation aérienne. Généralement, dans un parc, l'éclairage est un peu plus fort sur les éoliennes de test, et un peu moins pour les éoliennes qui se trouvent à l'intérieur. Le signal lumineux n'est pas continu.

Je termine. J'insiste.

Mme Delphine MEUNIER, adjointe à la commune de Barcarès

C'est intéressant de voir le photomontage pour voir ce que cela représente. C'est à peine visible. Par contre, quand vous parlez de la Norvège, ce n'est absolument pas comparable. Le tourisme norvégien, c'est un tout petit pays avec 4 millions d'habitants, et les éoliennes ne sont pas le long des côtes. Elles ne sont absolument pas visibles des côtes norvégiennes. Ce n'est pas comparable avec nous.

Frédéric AUTRIC, DREAL Occitanie

J'ai également cité les Danois.

Joseph MEDERY, Président des croiseurs barcarésiens

J'aimerais savoir la distance qu'il y a de la plage à l'horizon.

Mme Marie DUFFAUD, Maire adjointe de Barcarès

Cela dépend si vous êtes en hauteur...

Joseph MEDERY, Président des croiseurs barcarésiens

De toute façon, on sera en hauteur.

Mme Marie DUFFAUD, Maire adjointe de Barcarès

Si vous êtes vous-même sur la plage... Si vous êtes au niveau de la mer, vous verrez l'horizon. Si vous êtes au sixième étage d'une maison, vous n'aurez pas la même longueur d'horizon.

Joseph MEDERY, Président des croiseurs barcarésiens

C'est pour cela que je pose la question.

Frédéric AUTRIC, DREAL Occitanie

Je précise que ce que vous évoquez, quand vous parlez de la distance à l'horizon. Dans ces photomontages, c'est juste pour vous montrer que l'information qui est donnée au public est donnée en fonction du point de vue qui était utilisé. On retrouve ici une vue de la falaise de Leucate. Effectivement, quand je suis sur la falaise, je suis plus haut, et il y a une différence. Évidemment, vous ne voyez rien ici. C'est difficile de le voir sur les photomontages, sur un diaporama. Vous avez ici l'information sur l'effacement par la bordure terrestre. Par exemple, sur ce photomontage, on vous donne l'altitude de la prise de vue. On nous dit que l'éolienne la plus proche est masquée de 26 m de sa hauteur compte tenu de la rotondité de la terre. Si elle fait 260 m, on ne voit que la différence (234 m), et puis l'éolienne la plus éloignée, la rotondité de la terre l'efface de 82m. Vraiment, les photomontages intègrent la rotondité de la terre pour permettre de les voir telles que vous devriez les voir de tous ces points de vue.

M. Étienne BALLAN, président de la Commission particulière du débat public

On vous a fait un photomontage imprimé sur une photo. C'est beaucoup plus fidèle notamment, parce qu'on va pouvoir projeter... Devant votre ordinateur, vous aurez une qualité de définition qui vous permettra de voir les choses à la bonne distance de l'écran. Il n'y a pas de problème. Effectivement, c'est un peu compliqué. Du coup, ce que je relève simplement, c'est qu'on les voit plus ou moins bien, avec effectivement un déplacement du parc en fonction de la descente, à cause de la courbure de la terre. Bien entendu, on les voit mieux s'il fait beau, mais moins bien s'il fait mauvais. Cela paraît évident. La question que l'on puisse poser, c'est : qu'on les voie ou qu'on ne les voie pas, qu'est-ce qu'on en pense quand on les voit ? Quelle perception a-t-on ? C'est le sujet qui est au cœur de la discussion, la sensibilité de voir des éoliennes en mer. Est-ce que l'une de vous veut compléter avant que je passe la parole, Madame ?

Madame CHARLES, élue à la commune de Barcarès

Quand on voit les réactions de la population par rapport à la proximité des éoliennes terrestres, on peut effectivement se poser la question sur l'impact au niveau du tourisme et les réactions de la population. Ce que j'aimerais plutôt dire, c'est que visiblement, même si on fait partie du débat public, la décision va être prise par le ministère. En fait, on est un petit peu... On ne subit pas, mais cela nous échappe un peu. Par rapport à cela, est-ce que la décision a été prise par la ministre ? Comment va se jouer l'accompagnement ? Comment va-t-on travailler, notamment avec Barcarès ? Comment est-ce que cela se passe concrètement ?

M. Étienne BALLAN, président de la Commission particulière du débat public

L'accompagnement et l'évolution des territoires et les avantages de la compensation. Peut-être y a-t-il des opinions sur ce point-là. Je vais juste répondre sur la question de la décision, mais vous avez très bien compris. Effectivement, la ministre de la Transition écologique sera amenée à prendre une décision. Le point important qu'il faut que l'on ajoute à ça, c'est qu'elle prend une décision motivée au regard du débat public. Dans sa décision, elle devra répondre à ce qui sera sorti du débat public. C'est un point de détail, mais c'est quand même un point très important. Elle ne veut pas faire fi. Elle doit répondre à l'ensemble de vos questions et de vos propositions, pour dire si elle en tient compte, ou pas.

Sur l'accompagnement et les avantages concrets et les compensations. On peut peut-être s'arrêter à ce point-là. Quelle forme de collaboration avec les collectivités locales serait possible, ou non, sur un projet comme ça ?

Frédéric AUTRIC, DREAL Occitanie

Comme vous l'avez dit tout à l'heure, à partir du moment où le projet se poursuivrait, l'État lancerait un appel d'offres pour désigner un développeur pour développer les parcs. Si d'aventure il y avait un parc qui était dans la zone A, il faudrait déjà définir quelle est la localisation du parc qui serait décidée dans cette zone. On parle de compensation. Cela sous-entend qu'il y a un impact. Il faut d'abord pouvoir identifier ces impacts. Après, l'État ne sera pas maître d'ouvrage du projet. Il décidera de prendre la décision pour lancer un appel d'offres, effectivement, sur une zone de mise en concurrence. Cette zone de mise en concurrence sera un peu plus large que celle simplement nécessaire pour le projet. On aura quelques marges de manœuvre dans l'évolution du projet, dont la pollution visuelle. Ensuite, c'est le développeur qui sera maître d'ouvrage. Sur ce travail avec le développeur, un peu comme pour les fermes pilotes, je préciserai quand même que l'État ne sera pas absent, puisque dans le cadre de la démarche de débat public, il y aura une concertation qui sera menée avec les garants et qui sera gérée par la Commission du débat public, et l'État sera vigilant à ce que le cahier des charges qu'il aura passé avec le développeur soit respecté. Je vous invite, dans la situation qui est la vôtre aujourd'hui au sein du débat public, de faire part de vos préoccupations et de vos attentes en particulier. On pourra voir dans quelles mesures, dans les cahiers des charges qui seront construits par la suite, si on peut intégrer, ou non, ces recommandations en respectant le droit à la concurrence.

M. Étienne BALLAN, président de la Commission particulière du débat public

Maintenant, est-ce clair pour vous, Madame ? Plus ou moins.

Il faut regarder plus précisément de quels impacts on parle. Du coup, les compensations suivront cette logique. Monsieur, est-ce bien cela que j'ai compris ?

Mme Marie DUFFAUD, Maire adjointe de Barcarès

Inaudible [1:16:15.1]

M. Étienne BALLAN, président de la Commission particulière du débat public

À l'instant précis, il n'y a pas de compensation précisément envisagée à ce stade. On va continuer sur la question des impacts, si vous le voulez bien. On va parler du tourisme. On peut peut-être parler de la plaisance. Qu'est-ce qu'on peut faire, et qu'est-ce qu'on ne peut pas faire ?

Joseph MEDERY, Président des croiseurs barcarésiens

Comment vont être décidés les emplacements ? Est-ce qu'on pourra les éviter, et de quelle façon ? On pourra bien sûr les éviter, mais avec des coûts. Si on doit faire 10 ou 25 milles plus loin...

Frédéric AUTRIC, DREAL Occitanie

Je comprends tout à fait votre interrogation. Il faut avoir en tête que la réglementation de la navigation va être gérée par le préfet maritime, qui est en quelque sorte le gendarme de la mer. Pour l'implantation de ces parcs, il faut savoir qu'il n'agit pas seul. Il agit en concertation avec la grande commission nautique et les commissions nautiques locales qui

regroupent en gros des marins. Ce que l'on sait d'ores et déjà, c'est que la navigation sera interdite pendant les travaux, à proximité des travaux, à la fois pour les bateaux de plaisance et pour les autres navires. Pendant la phase d'exploitation du parc, une fois que tout sera réalisé, la navigation sera réglementée. L'objectif de la France est de faire cohabiter deux ambitions. La première, c'est d'assurer la sécurité de la navigation des personnes, mais c'est également d'assurer la cohabitation des usages lorsque ceux-ci sont compatibles avec le parc éolien. En ce qui concerne la navigation de la plaisance, il n'y a pas de contre-indication à ce que vous puissiez naviguer dans le parc, une fois qu'il sera construit. Il y aura une exclusion de la navigation au droit des obstacles que constituent les éoliennes en mer. Il y a une réglementation technique aujourd'hui qui annonce 50 m pour les éoliennes et 200 m pour les postes en mer. Ce sera défini au cas par cas. C'est une circulaire. On peut l'adapter. On pourra naviguer au niveau de la plaisance. Par contre, ce sont des obstacles qui seront matérialisés sur les cartes marines. Nous aurons également des dispositifs de signalisation qui y contribueront. Nous allons y revenir pour que nous puissions en discuter.

Par contre, je voudrais préciser que ce qui est vrai pour la plaisance ne l'est pas forcément vrai pour un porte-containers. On n'a plus du tout la même navigabilité, et il ne pourra pas faire du slalom entre les éoliennes. En fonction d'une certaine jauge, il y a des navires qui seront clairement exclus de pouvoir circuler au sein des parcs, voire même dans la zone tampon de 2 milles nautiques qui sera créée à l'extérieur du parc.

M. Étienne BALLAN, président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Je propose de laisser la parole à Madame DE CAMARET sur la préfecture maritime. Confirmez-vous ou non que ce sera à l'intérieur du périmètre, du grand périmètre du parc, sous réserve de certaines distances avec les éoliennes.

Maylis DE CAMARET, Préfecture maritime de Toulon

C'est bien ça. Il faut prendre en compte plusieurs éléments. Le premier, c'est que la distance sera d'à peu près 50 m minimum et 200 m autour du poste électrique. Par contre, quand je parle de navigation, cela devrait être possible à l'intérieur des parcs. C'est valable pour les plaisanciers. Pour ce qui est du commerce, c'est un peu plus compliqué, dans la mesure où ils peuvent représenter un risque pour les éoliennes et pour eux-mêmes, ces gros navires, au sein du parc.

Un intervenant

Ce qui va changer la route maritime, c'est le point cardinal. Les bateaux se référeront au point cardinal. Quand ils devront aller à tribord ou à bâbord, ils seront obligés de respecter la route. Tout le monde sait qu'il faut se tenir, soit à tribord, soit à bâbord. Tout obstacle est au point cardinal. On fera avec.

Martine BARTOLOMEI, membre de la Commission particulière du débat public

Sauf pour les bateaux de pêche.

Maylis DE CAMARET, Préfecture maritime de Toulon

C'est un peu différent pour la pêche dans la mesure où entre chaque éolienne les câbles ne sont pas nécessairement posés au fond, mais entre deux eaux et entre chaque éolienne. Du coup, cela pourrait être plus compliqué pour un type de pêche pour eux, dans la mesure où ils pourraient venir accrocher les câbles qui se trouvent entre les deux zones. Pour tous les autres sites de pêche, rien n'est arrêté aujourd'hui. Ce n'est pas impossible. C'est à prendre

en considération aussi avec la nature du parc, le nombre d'éoliennes, la technologie, etc. Il appartiendra à la DIRM de définir les conditions dans lesquelles la pêche autorisée pourrait être pratiquée.

M. Étienne BALLAN, président de la Commission particulière du débat public

Il faut préciser ce qu'est la DIRM.

Maylis DE CAMARET, Préfecture maritime de Toulon

C'est la Direction Interrégionale de la Mer.

M. Étienne BALLAN, président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Monsieur AUTRIC, vous avez employé tout à l'heure le mot dérisquer. Je ne suis pas sûr que ce soit un terme que tout le monde comprenne. Vous avez dit que la phase du développement du projet serait une phase pour dérisquer le projet. Pouvez-vous dire ce que cela veut dire ?

Frédéric AUTRIC, DREAL Occitanie

Dérisquer le projet, cela veut dire réduire les risques. Quand on fait un projet, nous identifions un certain nombre de risques. Nous avons essayé de réduire au maximum ces risques pour que le projet soit moins risqué. Ce jargon parle d'étude de dérisquage. C'est une étude sur la nature des fonds marins. C'est une étude de dérisquage. Il y a des sondages, pour savoir si le sol est super meuble ou s'il est super dur. C'est une étude de dérisquage.

M. Étienne BALLAN, président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Je crois que l'on a à peu près traité des impacts sur l'usage en mer. Est-ce que quelqu'un a d'autres questions sur ce point-là ? N'hésitez pas. Allez-y, Madame.

Marie-Laure GUIRADO, élue à la commune de Barcarès

J'ai été à la réunion avec le parc marin. Vous avez participé par vidéo. En fait, vous avez dit que le débat public portait sur le thème : est-ce que ce projet est opportun ? Pour savoir s'il est opportun, quelle est en fait l'opportunité, sachant que votre objectif, ce n'est d'ailleurs pas le vôtre, est de diminuer l'émission de gaz à effet de serre ? C'est un point important. C'est également de limiter l'usage des énergies fossiles. Je voudrais savoir si toutes ces éoliennes... Quels sont l'apport et la contribution à l'objectif ? C'est ça. Concrètement, quel est l'impact de tout cela sur les émissions de gaz à effet de serre ? Merci de me répondre.

M. Étienne BALLAN, président de la Commission particulière du débat public

La question est extrêmement claire. Quand on parle d'opportunité, on en parle dans ce sens-là. C'est comme vous l'avez dit : est-ce que l'objectif est effectivement d'atteindre le projet ou pas ? On peut juger qu'un projet n'est pas opportun au regard des impacts qu'il peut avoir, qui seraient trop importants. On le fait pour limiter les effets de gaz à effet de serre. Concrètement, est-ce que, oui ou non, ce projet contribue à la réduction des gaz à effet de serre ? Est-ce bien cela ?

Marie-Laure GUIRADO, élue à la commune de Barcarès

C'est cela.

M. Étienne BALLAN, président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Monsieur AUTRIC ?

Frédéric AUTRIC, DREAL Occitanie

Ce que je vais vous donner dans la plaquette de présentation, c'est vraiment le document le plus accessible. C'est un document de six pages. Vous avez le dossier du maître d'ouvrage, avec un certain nombre de thématiques et beaucoup d'informations. Ce que l'on a indiqué par rapport à ta question, c'est que pour les deux parcs de 250 MW, pour la première phase du projet, on a estimé qu'on éviterait chaque année une émission de près de 1 million de tonnes de CO₂, et qu'avec les extensions, chaque année, l'émission serait limitée de près de 3,2 millions de tonnes de CO₂. Après, je n'ai pas fait la règle de trois pour savoir si c'est 1 % des objectifs de la France chaque année. Je suis vraiment désolé, mais je n'ai pas la réponse ce soir. On pourra vous la faire à travers le site. On pourra vous donner en pourcentage ce que cela représente.

M. Étienne BALLAN, président de la Commission particulière du débat public

Peut-être un élément de question. Par rapport à quelles situations ? Est-ce, suivant les énergies, précisé dans ce sens-là ?

Frédéric AUTRIC, DREAL Occitanie

Les estimations qui ont été faites partent du constat suivant : lorsqu'on utilise une éolienne terrestre en 2019, puisque l'on n'a pas d'éolienne en mer, on s'aperçoit que lorsqu'une éolienne produit de l'énergie, 77 % de la production d'électricité de cette éolienne vient se substituer à des centrales au gaz ou au charbon. C'est comme ça que l'on fait le calcul. Je donne un exemple tout simple. Une centrale au charbon, 1000 g de CO₂ par kilowattheure. Une centrale à gaz, c'est 400, et une éolienne terrestre, c'est 15. On fait un calcul comme ça. J'ai substitué mon énergie éolienne à mes deux CO₂ à l'énergie fossile, et je fais le calcul de ce que j'ai économisé.

M. Étienne BALLAN, président de la Commission particulière du débat public

Vous avez parlé d'une éolienne terrestre à 15. Pour l'éolienne marine, avez-vous un chiffre, ou une fourchette de chiffres ?

Frédéric AUTRIC, DREAL Occitanie

Tout à fait. Pour préparer notre dossier, on s'est appuyé sur l'expérience de la Méditerranée. La Méditerranée, c'est trois fermes pilotes. Il y a une ferme en Bretagne, à l'île de Groix. Quand on regarde les calculs qui ont été faits dans le cadre des études d'impact, l'obligation du déterminisme du bilan carbone d'une éolienne, c'est-à-dire l'analyse de son cycle de vie, on s'aperçoit qu'en moyenne, les éoliennes flottantes sont à 36 g de CO₂. On estime que c'est un projet de grande envergure. On aura des économies d'échelle. Nous devons passer en dessous, et nous serons sans doute au-delà des 15 g observés pour le terrestre, donc on sera en dessous de 36.

M. Étienne BALLAN, président de la Commission particulière du débat public

Sous 36, et au-delà de 15.

Marie-Laure GUIRADO, élue à la commune de Barcarès

Si je comprends bien, on a la réponse que c'est opportun. C'est-à-dire que ça va contribuer à la baisse des émissions de gaz à effet de serre.

Frédéric AUTRIC, DREAL Occitanie

Si vous me posez cette question à moi, porteur du projet, je vous réponds oui.

Marie-Laure GUIRADO, élue à la commune de Barcarès

Alors, on a déjà la réponse.

M. Étienne BALLAN, président de la Commission particulière du débat public

Le principe est que le porteur du projet dit pourquoi il veut le faire et il montre ses calculs. D'une part, vous êtes tout à fait libres de questionner ses calculs, comme vous venez de le faire, de les regarder. Nous ferons en sorte qu'ils soient accessibles et que vous puissiez les regarder. Vous pouvez aussi estimer qu'un million de tonnes de CO₂, ce n'est pas suffisant pour déclarer que le projet est opportun. C'est une évaluation que chacun peut faire en son âme et conscience. C'est de dire : « Je pense que son bilan n'est pas suffisamment intéressant ». La question que l'on peut poser là, est-ce que les calculs qui ont été faits vous semblent complètement valables ? Il faut que vous puissiez vous faire un avis là-dessus. Ensuite, ces millions de tonnes, y a-t-il d'autres moyens pour les éviter, que ce projet d'éoliennes marines ? Après, il y a des alternatives. Il y a d'autres façons de faire ? Est-ce que ce million de tonnes justifie, ou non, la réalisation du projet ? L'opportunité n'est pas quelque chose que quelqu'un décrète. Lui, il pense que... On n'est pas complètement surpris. En revanche, c'est son jugement à lui. Est-ce que d'autres personnes veulent poursuivre cette discussion sur l'opportunité, sur les objectifs, avant de revenir sur la question du littoral ? C'est une question importante.

Madame CHARLES, élue à la commune de Barcarès

J'aurais voulu savoir par rapport au milieu marin. Est-ce que vous avez déjà des réponses à nous donner par rapport à l'impact ? Je suppose que cela va déranger beaucoup d'espèces. Avez-vous des études là-dessus ?

Frédéric AUTRIC, DREAL Occitanie

Tout à fait. Nous allons peut-être finir la dernière slide que nous n'avons pas présentée. En fait, c'est tout le travail que l'on a fait pour préparer le débat. C'est une obligation du maître d'ouvrage. C'est de donner des informations complètes et sincères. Nous avons fait le maximum que l'on a pu pour donner notre connaissance et nos enjeux du milieu marin. On a notamment, complètement à droite en bas, des rapports spécifiques qui ont été faits sur les enjeux environnementaux et sur la pêche. Sur les enjeux environnementaux, on a fait une étude vidéographique. Cette étude vidéographique, comme son nom l'indique, c'est de récupérer les retours d'expérience qui ont pu être documentés, utiliser aussi des effets d'impact des fermes pilotes qui ont déjà été construites, pour pouvoir qualifier les enjeux présents en mer Méditerranée. Est-ce que ces enjeux sont connus ? Est-ce qu'ils sont mal connus ? Premier point.

Deuxième point. Par rapport à ces enjeux, est-ce que ces enjeux sont plus ou moins sensibles à ce projet ? À partir de là, on a pu pour certains compartiments d'environnement, faire des cartes de risques. Par définition, c'est comment le projet peut affecter un enjeu. Dans le cadre de l'étude vidéographique, on a pu, pour certains départements que je vous ai énumérés, produire des tables de risques. Il y a quatre compartiments où on a suffisamment de données pour faire une carte des enjeux. C'est-à-dire que l'on a représenté le golfe du Lion, avec nos quatre macro-zones, et on a pu aligner les carrés de couleur pour qualifier la présence d'un enjeu. C'est premièrement le compartiment de la faune marine et des oiseaux. On a pu aussi faire un travail sur le compartiment poissons, mollusques, crustacés

et invertébrés. On a ensuite deux autres compartiments. Il y a le compartiment des mammifères marins. Le dernier compartiment, ce sont les habitats d'indice. C'est-à-dire ceux qui habitent au fond de l'eau. Déjà, c'est intéressant, car cela va permettre au public de regarder ces cartes et de pouvoir dire : « Finalement, entre la zone A (le droit de Barcarès) et la zone B (le droit de Fos-sur-Mer), y a-t-il des différences ? Est-ce qu'il y a des zones où il y a plus d'enjeux, plus de risques d'effets que d'autres ? » C'est un premier point.

Nous avons également fait une fiche très intéressante. Je vous invite à la parcourir. C'est la fiche 10.1 qui donne une petite infographie des effets potentiels que peuvent avoir ces technologies sur la mer. Je l'ai avec moi, mais je ne peux pas vous la montrer. À la limite, l'ordinateur aurait pu la projeter. Vous avez une infographie qui donne les principaux effets que l'on peut attendre de la réalisation de ce type de travaux. En phase de construction, on peut avoir des effets potentiels qui sont principalement liés aux bruits sous-marins à cause des travaux. C'est principalement lié, soit aux navires qui vont venir tirer le câble pour RTE ou installer les éoliennes pour le parc éolien. On peut avoir également une modification localisée des habitats à l'occasion du chantier. On peut avoir aussi de l'eau qui se trouble, compte tenu du fait que l'on peut remuer le sable sédimentant et que cela fasse un panage turbide, si on reprend le terme technique. Ce sont les principaux effets en phase de travaux.

Après, il y a des effets en phase d'exploitation. L'infographie est intéressante. En phase d'exploitation, ce sont les codes couleur orange. On va retrouver les principaux effets sur le changement d'habitat aux trois implantations des ouvrages. Il y a encore des effets sur la navigation maritime. On l'a vu tout à l'heure, peut-être un peu plus loin que l'environnement pur. On peut avoir des changements des fonds, avec des impacts qui peuvent être considérés comme négatifs, mais aussi des impacts considérés comme positifs. C'est ce que l'on appelle notamment l'effet récif. On peut l'observer sur une épave. Très rapidement, il y a des organismes marins qui viennent coloniser. En fonction du projet, des infrastructures qui sont en mer, on peut aussi observer la présence d'organismes marins. Cela peut avoir un effet positif sur l'environnement.

Madame CHARLES, élue à la commune de Barcarès

C'est notre préoccupation. On a mis des récifs artificiels. C'est vrai que l'on peut réfléchir là-dessus et se poser des questions importantes.

Frédéric AUTRIC, DREAL Occitanie

Cette infographie a pour fonction de donner des opportunités de récif. Ce sont les impacts générés. En fonction de chaque projet, on a l'obligation de faire une évaluation environnementale pour identifier les vrais impacts du projet sur l'environnement et les mesures destinées à réduire ces impacts. On appelle cela la doctrine ERC (éviter, réduire et compenser). En premier lieu, l'opérateur du parc et les raccordements pour réduire les impacts. S'ils ne peuvent pas les éviter tous, il faudra qu'ils réduisent. S'ils ne peuvent pas les réduire, il faudra compenser le reste des impacts. L'évitement des impacts, c'est faire en sorte que le projet ne se fasse pas sur un habitat sensible. Dans le cadre du travail que l'on a fait pour identifier les zones, si vous considérez que l'enjeu du fond de la mer est très important, on ne peut pas les mettre à cet endroit-là, par exemple. Les mesures de réduction peuvent être d'organiser les travaux à un moment où le cycle biologique des poissons fait qu'ils pourraient être affectés par la réalisation des travaux à ce moment-là. Ce n'est pas nous qui allons le définir. C'est une étude d'impact qui pourra effectivement le prévoir.

Les mesures de compensation, malgré les mesures d'évitement, malgré les mesures de réduction, on a des impacts sur l'environnement sans que cela mette en cause la conservation d'une espèce. Il y a des individus qui ont été impactés. On fait une mesure de compensation. Par exemple, on pense d'abord aux oiseaux. Cela peut être renaturer les sols pour éviter que leur nidification soit mise en danger.

Emmanuel BACIMET, Secrétaire général du comité régional des pêches Occitanie

Concernant les fermes pilotes, aujourd'hui, on n'aura pas réellement de retour d'expérience par rapport à ces fermes pilotes, des réels impacts qu'il peut y avoir sur le fond marin. En même temps, aujourd'hui, vous connaissez notre position. C'est une réelle inquiétude. On est sur des études d'impact. Dans la réalité, on parle aujourd'hui de réels retours des fermes pilotes. On parle de GSS. Le développement est peut-être proche. C'est un point d'inquiétude, et c'est pour cela que j'alimente le débat sur ça. Par contre, il y a un problème important qui attire l'attention des pêcheurs. C'est que l'on parle de cloisonnement. C'est un point qui peut être intéressant. En même temps, on reste sur de la supposition. On ne sait pas du tout quels sont les réels impacts sur le poisson et sur la ressource de poissons.

Il y a la question des chaluts, etc. Le fait de vouloir implanter ces fermes pilotes, il y aura certainement un gros port de pêche qui va rentrer en conflit avec d'autres métiers, etc. Les impacts ne seront pas seulement sur les chalutiers, mais aussi sur d'autres petits métiers. Les chalutiers vont devoir aller pêcher ailleurs pour faire leur métier. Du coup il y aura d'autres impacts. Je voulais apporter cette précision.

Jean-Pierre MEUNIER, Total Énergies

J'ai quand même beaucoup d'expérience d'installations off-shore. On a beaucoup d'équivalents. Il y a des choses qui sont ancrées, le foisonnement des espèces. L'impact est toujours très positif au niveau de la faune. Cela attire beaucoup de faunes. Je n'ai pas évalué la distance. Je dois partir. Je pose une dernière question. Pour moi, l'éolien n'est pas ma tasse de thé. Vous vous en doutez. Je serais plutôt pour la production d'hydrogène avec des éoliennes dans le futur. Est-il envisageable que ces éoliennes soient un jour déplacées ? Pourra-t-on les déplacer un jour, les reculer ? Faire de l'électricité avec une éolienne aussi loin, je pense qu'il y a une déperdition d'énergie importante. Pour moi, le futur, c'est l'hydrogène. C'est la production d'hydrogène directement sur les sites. On pourrait éventuellement reculer ces éoliennes pour diminuer l'impact environnemental.

M. Étienne BALLAN, président de la Commission particulière du débat public

Merci bien. Je sais que l'heure tourne. Je vous propose quand même de terminer notre réunion à 20 heures, à 20 h 05 au plus tard, pour que tout le monde puisse avoir une soirée après. Monsieur AUTRIC, je vais vous demander de répondre brièvement à ces questions. Il nous reste un thème que l'on a très peu évoqué. C'est la question de : quel avenir le projet dessine-t-il pour le littoral dans son ensemble ? Comment est-ce construit et accompagné ? Nous allons commencer par les études d'impact avant qu'elles soient construites, et que l'étude d'impact soit bibliographiée. Ensuite, on parlera de l'hydrogène.

Frédéric AUTRIC, DREAL Occitanie

Sur le retour d'expérience entre les fermes pilotes et le projet que l'on vous présente aujourd'hui, comme vous l'avez dit, les fermes pilotes seront mises en service en 2023. Les études d'impact qui ont été faites prévoient un suivi environnemental pendant les travaux. L'opérateur donne les autorisations qui ont été délivrées par le préfet, et il y a un certain

nombre de suivis qui sont programmés. Le calendrier que je vous ai présenté tout à l'heure, c'est au mieux, si ce projet se poursuit dans des délais rapides, c'est un début de construction en 2027. Entre 2023 et 2027, il y a quatre années de retour d'expérience d'exploitation des fermes pilotes qui pourront alimenter le projet que l'on vous présente aujourd'hui. Il y a donc un chevauchement qui est possible. J'insiste là-dessus. L'État n'est pas dans une logique de dire : « On va travailler en séquentiel ». C'est-à-dire que j'ai les fermes pilotes. Par exemple, j'attends 20 ans que ces fermes pilotes aient apporté suffisamment de retour d'expérience pendant un certain nombre d'années avant de pouvoir continuer une procédure de développement plus ambitieuse. L'idée est vraiment d'avoir un temps suffisant de retour d'expérience. Il ne s'agit pas d'avoir zéro. On va attendre quatre années pour adosser à ce projet d'envergure des retours d'expérience des fermes pilotes méditerranéenne. On sait que les écosystèmes marins en Méditerranée ne sont pas forcément ceux de l'île de Groix. Donc, on est vraiment très heureux que ces trois fermes pilotes nous permettent de voir l'impact de ces éoliennes. C'est la réponse à cette interrogation.

Ensuite, il y avait une question sur l'hydrogène.

M. Étienne BALLAN, président de la Commission particulière du débat public

C'est cela. Est-ce que les éoliennes sont mobiles ? Du coup, peut-on envisager de produire de l'hydrogène à terme sur site de production.

Frédéric AUTRIC, DREAL Occitanie

Le projet que l'on porte aujourd'hui n'est pas un projet qui vise à produire de l'hydrogène. On est vraiment sur un projet qui vise à produire de l'électricité dans le cadre de la stratégie que je vous ai présentée tout à l'heure. Est-ce que ces éoliennes sont déplaçables ? En fait, il y a une obligation de démantèlement. Elles s'enlèveront comme elles se sont installées. C'est-à-dire que l'on enlève les angles. C'est-à-dire que le flotteur n'est plus accroché au fond de la mer. On prend un remorqueur, et on tire le flotteur avec son éolienne, et on la ramène au port d'attache. C'est assez facile à démonter. Si au terme de la production d'électricité il est envisagé de développer de l'hydrogène à partir de ces éoliennes, c'est sans doute ouvert. En tout cas, ce n'est pas le projet qui est porté par l'État.

M. Étienne BALLAN, président de la Commission particulière du débat public

Merci beaucoup. Je vous propose de prendre le dernier thème. Est-ce que quelqu'un ici dans la salle connaît le projet de fermes pilotes ?

Deuxième point. Quel avenir contribue à dessiner le projet ? Vous avez mentionné tout à l'heure : est-ce que ce projet fait de notre littoral un littoral éventuellement industriel ?

J'ai envie de vous demander : quel est le littoral que vous souhaitez ? Est-ce que ce projet, du coup, a sa place, ou pas, dans cet objectif ?

Monsieur GARCIA, élu à la commune de Barcarès

Une question terre à terre. Combien est-ce d'emploi ? Quels types d'emplois ? Sont-ce des emplois qui seront attribués à des gens de la région ? Une fois l'installation terminée, combien d'emplois seront-ils possibles ?

Frédéric AUTRIC, DREAL Occitanie

Avant de répondre à la question, il faut avoir en tête que l'avantage de l'éolien, c'est que cela nécessite d'avoir des ports de proximité pour faire le projet. Il faut bien comprendre que le flotteur va être assemblé sur les ports de proximité, va être mis à l'eau dans le port en question. Ensuite, on va assembler l'éolienne dans le port. Ensuite, un remorqueur va tracter le flotteur avec l'éolienne pour venir l'ancrer à l'endroit de son implantation. Il y a vraiment une technologie qui nécessite d'avoir des ports de proximité. Nous avons vraiment un bon espoir à travers les ports, comme Port-la-Nouvelle, que l'on puisse avoir des lieux qui soient retenus par les candidats qui ont répondu à l'appel d'offres, pour pouvoir construire les éoliennes. Il y a tout ce qu'il y a derrière, tout ce qui est l'activité de logistique et de maintenance des fermes en question. Combien d'emplois sur le tissu local ? C'est une question qui est très importante. Aujourd'hui, il faut comprendre que l'on est encadré par le droit européen. Le droit européen, c'est comme les marchés publics que la commune de Barcarès lance. Elle ne peut pas mettre un critère de localité. C'est-à-dire que je lance la réfection des peintures de mon école, et que je veux que l'entreprise soit dans un rayon de 10 km. Ça, on ne peut pas le faire. Par contre, il faut exprimer vos attentes lors du débat public, pour pouvoir voir comment on construit le cahier des charges. De manière directe ou indirecte, on peut orienter les entreprises qui sont retenues vers un choix d'un contenu local. C'est une réponse générale.

Sur la réponse en particulier, j'insiste là-dessus, j'ai l'ambition que ces travaux qui seront faits à proximité puissent bénéficier au tissu local. On voit mal comment l'assemblage fait dans un port de proximité pourrait être fait par des intervenants qui ne soient pas du « cru ». C'est pour cela que les régions se sont beaucoup impliquées dans l'anticipation de cette filière industrielle. Les fermes pilotes permettent déjà de mettre le pied à l'étrier. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous avons beaucoup d'entreprises qui peuvent se positionner sur la chaîne de valeurs. Ce qu'il faut, c'est être prêt à temps. Concrètement, on a des entreprises qui sont déjà prêtes pour tout ce qui est l'ingénierie, et participer à la conception du projet, que ce soit les équipes techniques ou les équipes environnementales. La France est d'ailleurs très bien placée en matière de valeur ajoutée sur les flotteurs. On a notamment des entreprises qui sont implantées sur la façade Méditerranée, et qui sont vraiment bien placées sur cette ingénierie. Il faut aussi s'y préparer. C'est pour cela que les régions engagent les démarches à la fois en termes de mobilisation des entreprises, de formation, pour pouvoir le moment venu, puisque ce n'est pas demain matin que l'on validera ces grands projets, et que le tissu local soit présent. Finalement, il faut être prêt à faire son offre de service aux opérateurs industriels.

M. Étienne BALLAN, président de la Commission particulière du débat public

Je repose la question. Quel littoral souhaitez-vous à long terme ? Est-ce que ce projet vous paraît aller dans ce sens-là ?

Mme Marie DUFFAUD, Maire adjointe de Barcarès

C'est compliqué. La réponse est difficile. Nous sommes une commune de tourisme. Nous avons des espaces verts. Nous allons avoir certainement des impacts au niveau portuaire, au niveau des bateaux. Pour se prononcer, c'est un peu compliqué.

M. Étienne BALLAN, président de la Commission particulière du débat public

Je comprends que le littoral reste un littoral touristique.

Mme Marie DUFFAUD, Maire adjointe de Barcarès

Il reste touristique, mais tourné vers la mer.

Mme Delphine MEUNIER, adjointe à la commune de Barcarès

On a du mal concrètement à savoir ce que l'on y gagne réellement. À part le fait de se dire que l'on va contribuer à réduire le réchauffement climatique, quel est vraiment l'intérêt pour nous, que ce soit visuellement chez nous, et pas chez le voisin ?

Madame CHARLES, élue à la commune de Barcarès

Nous avons un projet de grand port de Barcarès qui n'est pas accès industriel, qui sera plus touristique, avec de la plaisance. Pour moi, c'est incompatible, même si c'est loin, puisque nous attendrons certainement de grosses unités sur Barcarès.

Joseph MEDERY, Président des croiseurs barcarésiens

Il y a plus de 20 ans que je suis au port de Barcarès. Je crois que c'est un peu utopique pour l'instant, car malheureusement, dans notre port, il y a beaucoup de travail à faire. Nous avons de grosses unités qui sont au port, et qui sont mal amarrées, mal attachées.

Madame CHARLES, élue à la commune de Barcarès

Je suis désolée, ce n'est pas le sujet de ce soir. Je vais vous répondre. On étudie une extension de port. Il y aura une étude par rapport à ces unités. C'est ce que je voulais vous dire.

Jean-Pierre MEUNIER, Total Énergies

De ce que j'ai compris, il n'y a pas d'impact touristique local. Il faut quand même tenir compte que l'on est une région avec un désert industriel. De toute manière, il y aura quand même des emplois pour nos jeunes. Cela leur permettra de rester à Barcarès. Il faut vraiment en profiter. Déjà, on n'est pas sûr de gagner les marchés. Il y a plusieurs régions qui sont concernées. Je pense qu'il faut être plutôt dynamique sur ce sujet, plutôt que de freiner des quatre fers avant d'avoir bien compris les tenants et les aboutissants.

M. Bruno RIPOL, élu à la commune de Barcarès

Moi, j'aimerais savoir. En Bretagne, on n'a qu'à se retourner à 360°, et il y a des milliers d'éoliennes. Là, on les voit bien. Elles sont blanches. On les voit très bien. Elles ne sont pas à 18 km. Il y en a qui sont à 6 ou 7 km. Quel est l'impact économique qu'il y a entre la montagne, ou la moyenne montagne, et la mer ? Nous, si on se retourne, on voit un amas d'éoliennes, et je pense que ce sera plus atténué.

M. Étienne BALLAN, président de la Commission particulière du débat public

Merci. C'est très clair. Ce que je vous propose... Juste pour conclure, vous avez des projets, des horizons, des objectifs et des choses intéressantes. Je viens d'évoquer la question du paysage d'une certaine manière, de la montagne et de la mer, et du rapport entre les deux. Avant de conclure vraiment, je voudrais savoir s'il y a des personnes qui n'ont pas parlé. Êtes-vous toujours simple citoyen ?

Bernard LOPEZ, citoyen

Oui.

M. Étienne BALLAN, président de la Commission particulière du débat public

Éclairé ?

Bernard LOPEZ, citoyen

Très éclairé.

M. Étienne BALLAN, président de la Commission particulière du débat public

D'accord. Formidable. Je vais simplement vous dire que sur les sujets qui ont été évoqués, vous avez plusieurs possibilités de continuer à participer, de contribuer plus précisément au débat. Je pense notamment à la commune, à n'importe quelle personne, association de plaisanciers ou de pêcheurs ou même individuelle d'ailleurs, vous pouvez produire un cahier d'acteurs. C'est pour mettre justement au clair votre position sur le projet, les questions que vous vous posez. Ce cahier d'acteur, vous pouvez commencer à y réfléchir et vous pouvez commencer à le poster sur le serveur du débat public. Je vous invite vraiment à y réfléchir. Du coup, c'est un document qui est ensuite publié sur le site. Cela peut être une façon très intéressante de le faire.

La deuxième chose que je voulais vous proposer, c'est que nous allons arrêter là. Pour arrêter en douceur ce long échange, nous souhaiterions vous proposer de faire un peu vous-même la synthèse de ce qui vous apparaît important dans cette réunion. Cela peut être une question qui n'a pas été répondue. Cela peut être un élément d'information. Cela peut être un avis, pour ou contre, compatible ou pas compatible, etc. Vous avez pour cela des panneaux qui sont sur les murs. Ils sont chacun sur un thème. Les cinq thématiques sont un peu les thématiques du débat. On va vous donner à chacun quelques minutes, cinq minutes, pour terminer la réunion tranquillement, pour recueillir ce qui vous a semblé important, ce que vous voulez vraiment faire entendre. Les cinq thèmes, je vous les rappelle très simplement. Nous avons parlé de pistes énergétiques ce soir. Les retombées locales, j'en ai beaucoup. Il y a la question du processus. Quand est-ce qu'on décide ? Qui décide ? L'opportunité des fermes pilotes. Enfin, les deux derniers thèmes qui sont derrière moi. Il y a la cohabitation des usages en mer. On a parlé de la plaisance et de la pêche. Il y a le thème de l'environnement et la partie économique. Si vous avez des remarques à faire qui ne rentrent pas dans aucun de ces thèmes, on va mettre un dernier panneau à côté. Ce sera le panneau « autre domaine ». Voilà. Vous avez quelques minutes. Je ne pense pas qu'il y ait de rafraîchissement. Il y a de l'eau et des verres, si vous voulez vous abreuver. Merci beaucoup pour votre participation.